Annexe 1-A1

Présentation fonctionnelle des Modules SESAM-Vitale

Phase Part Obligatoire

Intégrant l'Addendum n°8

Mise à jour 2025

GIE SESAM-Vitale
5, boulevard Marie & Alexandre Oyon - 72 019 LE MANS CEDEX 2 - www.sesam-vitale.fr
SIRET : 391 722 881 00052 - APE : 6202A - RCS LE MANS : 391 722 881 - N° TVA : FR 753 917 22881

Ce document a été élaboré par le GIE SESAM-Vitale.

Conformément à l'article L.122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle, toute représentation ou reproduction (intégrale ou partielle) du présent ouvrage, quel que soit le support utilisé, doit être soumise à l'accord préalable écrit de son auteur.

Il en est de même pour sa traduction, sa transformation, son adaptation ou son arrangement, quel que soit le procédé utilisé.

Tout manquement à ces obligations constituerait un délit de contrefaçon, au sens des articles L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle, susceptible d'entraîner des sanctions pour l'auteur du délit.

Sommaire

1 Introduction 5

1.1 Présentation du document 5
1.2 Avertissements 5
1.3 Définitions et précisions 5

2 Acquisition des données Prestation 6

2.1 Données CCAM à saisir 6
2.1.1 Présentation générale 6
2.1.2 Précisions concernant les données des services SRT 7
2.1.3 Recherche du code acte CCAM 8
2.1.3.1 Recherche de codes CCAM par mot-clé 8
2.1.3.2 Recherche de codes CCAM par filtre 10
2.1.4 Règles RC et CC 11
2.1.4.1 RC1 – Code activité 11
2.1.4.2 RC2 – Code Phase de traitement 11
2.1.4.3 RC3 – Code modificateur 12
2.1.4.4 RC4 – Code modificateur et âge 13
2.1.4.5 RC5 – Spécialité de l'exécutant 13
2.1.4.6 RC6 – Frais de déplacement 14
2.1.4.7 RC7 – ~~Entente~~ Accord préalable 15
2.1.4.8 RC8 – Nature d'assurance 15
2.1.4.9 RC9 – Code agrément radio de l'exécutant 16
2.1.4.10 RC11 – Code modificateur férié 16
2.1.4.11 RC12 – Codes modificateurs entre eux 17
2.1.4.12 RC13 – Age du bénéficiaire 18
2.1.4.13 RC14 - N°de dents 18
2.1.4.14 RC15-RC17 - Compatibilité des Associations d'actes 19
2.1.4.15 RC18 - Code modificateur multiple 21
2.1.4.16 RC19 – Code forfait CMU-C 22
2.1.4.17 CC1 - Renseignement du code association 23
2.1.4.18 CC1bis – Déterminer les associations de la facture 23
2.1.4.19 CC3 - Utilisation d'un acte complémentaire 25
2.1.4.20 CC5 - Renseignement des numéros de dents 25
2.1.4.21 CC6 - Obligation du codage CCAM 27
2.1.4.22 CC7 - Code Regroupement 28
2.1.4.23 CC8 - Validité du code acte CCAM 28
2.1.4.24 CC9 - Valeur des modificateurs 30
2.1.4.25 CC9b - Valeur des modificateurs non tarifants 30
2.1.4.26 CC11 - Demande de remboursement exceptionnel 31
2.1.4.27 CC12 - Présence d'un acte CCAM avec un code regroupement 31
2.1.4.28 CC13 - Modificateurs pour les Organismes Complémentaires 32
2.1.4.29 CC14 - Demande de supplément de charge en cabinet 33
2.1.4.30 CC15 - Compatibilité entre le taux et le justificatif d'exonération du ticket modérateur 33
2.1.4.31 CC16 - Compatibilité entre date de naissance et date des soins 33

3 Tarification AMO 34

3.1 Détermination des montants 34
3.1.1 Hors CCAM 34
3.1.2 Spécificités CCAM 34
3.1.2.1 Cinématique générale 34
3.1.2.2 BC1 : Prix Unitaire 34
3.1.2.3 BC99 : Base de Remboursement 35
3.2 Détermination du taux de remboursement 37
3.2.1 Règles communes toutes nomenclatures 37
3.2.1.1 Compatibilité entre taux et justificatif d'exonération 37
3.2.2 Hors CCAM 37
3.2.3 Spécificités CCAM 38
3.2.3.1 TC1 : C-ExoPrevention 38
3.2.3.2 TC2-TC3-T5-T6 : C-ExoActe 39
3.2.3.3 TC4-TC5 : C-ExoFacture 40

4 Contrôle complet CCAM 44

4.1 Objet 44
4.2 Traitements 44
4.2.1 Partie Réglementation 44
4.2.2 Partie Tarification 45
4.3 Paramètres 46
4.4 Diagnostics 47

5 Zone d'échange SRT 52

5.1.1 Groupes utilisés par les Services Élémentaires SRT 52
5.1.2 Utilisation des Groupes par les services élémentaires SRT 54

1 Introduction

1.1 Présentation du document

Ce document constitue la partie A1 de l'annexe 1 du CdC Éditeurs SESAM-Vitale.

Cette partie a pour objet de décrire spécifiquement les traitements relatifs à la phase AMO pour la constitution de la facture, à savoir les étapes d'acquisition des données prestation, la tarification AMO, et le contrôle complet CCAM.

L'ensemble de ce document concerne uniquement les prestations de type de nomenclature « CCAM » à l'exception de la règle CC6 qui concerne toutes les prestations de type de nomenclature NGAP.

1.2 Avertissements

Dans le présent document est désigné par base CCAM l'ensemble des données CCAM gérées par le module SRT et désignées par ailleurs sous le terme de référentiel électronique. Il ne s'agit en aucun cas d'une base de données.

1.3 Définitions et précisions

Prestation CCAM

SFG IP RG_IP315

Dans la zone d'échange facture, une prestation CCAM est caractérisée par un couple 1610-2100.

Niveau acte

Les règles niveau acte sont à appliquer pour chaque ligne d'acte CCAM.

Niveau facture

Les règles de niveau facture sont applicables pour toutes les prestations CCAM de la facture et éventuellement les prestations NGAP (prestations CCAM et NGAP pour les règles TC4-TC5 et le contrôle complet CCAM).

SFG IP IP02.07.01 Préambule

2 Acquisition des données Prestation

2.1 Données CCAM à saisir

2.1.1 Présentation générale

① Recherche	**Recherche**		
	Recherche du code acte CCAM ▪ *Vérification de l'obligation du codage CCAM pour une lettre clé NGAP donnée* ▪ *Recherche (par mot clé ou par filtre)*		**CC6**
② Saisie et contrôle des données de la prestation CCAM	**Saisie et contrôle des données de la prestation CCAM**		
	▪ Données saisies par le Professionnel de Santé et contrôlées par le progiciel		
	Données obligatoires	▪ *Date d'exécution*	**CC16**
		▪ *Code de l'acte*	**CC8; RC7; RC8**
		▪ *Code activité*	**RC1; RC5; RC9**
	Données facultatives	▪ *Code phase*	**RC2; RC13**
		▪ *Modificateur*	**CC9; RC3; RC4; RC11; RC12**
		▪ *Remboursement exceptionnel*	**CC11**
		▪ *N° de dent*	**RC14; CC5**
		▪ *Supplément de charge en cabinet*	**CC14**
	▪ Données renseignées automatiquement par le progiciel		
		▪ *Code regroupement*	**CC7; CC12**
		▪ *Modificateurs OC*	**CC13**

Pour chaque prestation CCAM

③ Contrôle et finalisation de l'ensemble de la facture	**Contrôle et finalisation de l'ensemble de la facture**		
	A- Contrôle de l'ensemble de la facture *Compatibilité et association*	**CC3; RC6; RC15;RC17; RC18; RC19**	Pour l'ensemble de la FACTURE
	B- Renseignement du code association	**CC1**	Pour chaque prestation CCAM

Ce schéma décrit de façon détaillée l'enchaînement de l'ensemble des règles spécifiques aux prestations CCAM pour la phase d'acquisition des données prestation, et ce indépendamment de l'imbrication de prestations NGAP dans la facture.

Cet enchaînement s'appuie :

1. d'une part pour chaque prestation sur une première étape de recherche du code acte CCAM,
2. puis, pour chaque prestation, sur une deuxième étape de saisie et le contrôle des données de la prestation.
3. Pour cette deuxième étape, la chronologie de mise en œuvre dépend uniquement de l'ordre dans lequel sont saisies par le Professionnel de Santé les données relatives à la prestation. Dès qu'une donnée est saisie, les contrôles qui s'y rapportent peuvent être effectués. La présentation des règles de contrôle dans le schéma ci-avant en regard des données qu'elles requièrent, constitue donc une proposition de chronologie sans caractère obligatoire.
4. D'autre part sur une troisième étape de contrôle et de finalisation de l'ensemble de la facture, à savoir les compatibilités et les associations d'actes entre eux et le renseignement des codes association.

L'enchaînement de mise en œuvre à respecter nécessairement est le suivant :

①② : Pour chaque prestation CCAM : recherche (éventuelle) puis saisie et contrôle des données de la prestation (boucler sur tous les actes).

③-A : Contrôle de l'ensemble de la facture : compatibilités + détermination des associations d'actes.

③-B : pour chaque prestation CCAM gérer le renseignement du code association (saisi par le Professionnel de Santé).

2.1.2 Précisions concernant les données des services SRT

Dans chaque description des services du module SRT sont présentés les groupes de données d'entrée et les groupes de données de sortie.

Ces groupes, spécifiques aux fonctions du module SRT, sont numérotés de 3000 à 3600.

Certaines des données qui constituent ces groupes sont celles qui figureront dans la facture. C'est pourquoi il est précisé (en regard à droite), pour chacune des données à transmettre dans la facture, le groupe et le champ de la facture dans lequel la donnée est à renseigner.

Données relatives à l'exécutant

Dans le cas où le Professionnel de Santé qui effectue la prestation est différent de celui qui établit la facture, les données relatives à l'exécutant sont celles qui constitueront le groupe 1870. Dans le cas contraire, les données relatives à l'exécutant sont celles qui constitueront le groupe 1120.

Les données concernées sont :

- Le N° d'identification de l'exécutant
- Le code conventionnel de l'exécutant
- Le code spécialité de l'exécutant

Date de référence

La donnée « date de référence » utilisée en entrée des services SRT représente la date à laquelle le progiciel met en œuvre le service SRT en question. Il s'agit donc de la date d'exécution des soins pour l'acte CCAM traité.

Groupes multi-occurrents

Le caractère multi-occurrent d'un groupe de données en entrée ou en sortie des fonctions SRT est précisé par une lettre (N la plupart du temps) à gauche du n° du groupe.

2.1.3 Recherche du code acte CCAM

La recherche d'actes CCAM peut se faire suivant deux modes :

1. **Recherche par mot-clé**. Le progiciel donne aux SRT un mot-clé. Les SRT retournent les codes de tous les actes qui font référence à ce mot-clé.
2. Cette fonction s'appuie sur le glossaire de la base CCAM.
3. **Recherche par filtre**. Le progiciel précise les n premiers caractères du code des actes recherchés, et les SRT retournent la liste de tous les actes dont les codes commencent par ces caractères.
4. Comme, dans la CCAM, les 4 premiers caractères d'un code de l'acte indiquent une topographie, une action, une voie d'abord ou une technique, cette recherche s'apparente à une recherche sur les typologies d'actes.

2.1.3.1 Recherche de codes CCAM par mot-clé

Règle

SFG AP RG_AP009

Fonction à utiliser

SRT_RechercherParMotCle

A partir d'un mot-clé donné, cette fonction retourne au progiciel la liste des codes des actes CCAM qui font référence à ce mot-clé.

On dit qu'un acte fait référence à un mot-clé si ce dernier est présent dans l'un des champs textuels associés à cet acte, à savoir les libellés (court et long), le champ « conditions générales » et les notes.

La recherche peut porter sur les champs suivants :

Champ à examiner	Valeur numérique associée au champ	
• tous les champs,	0	
• les libellés courts,	1	$= 2^0$
• les libellés longs,	2	$= 2^1$
• les conditions générales,	4	$= 2^2$
• les notes de type « à l'exclusion de …»	8	$= 2^3$
• les notes de type « comprend …»	16	$= 2^4$

Champ à examiner	Valeur numérique associée au champ	
• les notes de type « avec ou sans …»	32	$= 2^5$
• les notes de type « par…, on entend …»	64	$= 2^6$
• les notes de type « par exemple …»	128	$= 2^7$
• les notes de type « coder éventuellement …»	256	$= 2^8$
• les notes de type « modificateur implicite …»	512	$= 2^9$
• les notes de type « inclut …»	1024	$= 2^{10}$
• les notes non structurées.	2048	$= 2^{11}$
• toutes les notes,	4088	$= \Sigma\ (2^3+2^4+\ldots 21^1)$

Il convient donc de préciser en donnée d'entrée le ou les champs dans lesquels la recherche doit être effectuée :

Pour cela, le progiciel indique dans le paramètre d'entrée « Cadre de Recherche » la somme des valeurs numériques de chaque champ à examiner.

Par exemple pour rechercher dans toutes les notes, le paramètre doit prendre la valeur $2^3 + \ldots + 2^{11} = 4088$.

La valeur 0 permet d'effectuer la recherche dans tous les champs textuels.

Les paramètres en entrée

Mot-Clé

Mot-clé sur lequel doit s'effectuer la recherche.
La chaîne doit être ni vide ni être un pointeur nul.

Cadre de Recherche

Valeur numérique précisant dans quels champs textuels doit s'effectuer la recherche du mot-clé

Les paramètres en sortie

Groupes de sortie	
3000	**Groupe** *Liste de codes actes*
	Nombre de codes actes
	Code de l'acte n°1
	Code de l'acte n°2
	…
	Code du dernier acte

2.1.3.2 Recherche de codes CCAM par filtre

Règle

SFG AP RG_AP010

Fonction à utiliser

SRT_RechercherParFiltre

Cette fonction retourne au progiciel les codes des actes CCAM dont le code affiné commence par certains caractères. Le progiciel utilise pour cela un filtre qui contient les n premiers caractères des actes recherchés.

Les paramètres en entrée

Filtre	
	Chaîne de caractère précisant les premiers caractères des codes des actes recherchés. Entre 0 et 4 caractères.

Les paramètres en sortie

Groupes de sortie	
3000	**Groupe** *Liste de codes actes*
	Nombre de codes actes
	Code de l'acte n°1
	Code de l'acte n°2

	…
	Code du dernier acte

Remarque

Si le filtre est vide, les SRT retournent les codes affinés de tous les actes CCAM.

SFG AP RG_AP010 [CP1]

2.1.4 Règles RC et CC

2.1.4.1 RC1 – Code activité

Règle

SFG IP RG_IP_RC1

Fonction à utiliser

SRT_ConsulterDonnee (CCAM-2)

Les paramètres en entrée

Identifiant	
	Cette information précise le champ de la base recherché. Il doit prendre la valeur **CCAM-2**
Date de référence	
	Date de référence à laquelle le progiciel recherche la valeur du champ
Groupes d'entrée	
3100	**Groupe** *Niveau acte*
	Code de l'acte

Les paramètres en sortie

Groupes de sortie	
N 3118	**Groupe** *Type Code qualifié*
	Code activité
	Libellé du code activité

2.1.4.2 RC2 – Code Phase de traitement

Règle

SFG IP RG_IP_RC2

Fonction à utiliser

SRT_ConsulterDonnee (CCAM-4a)

Les paramètres en entrée

Identifiant	
	Cette information précise le champ de la base recherché. Il doit prendre la valeur **CCAM-4a**
Date de référence	
	Date de référence à laquelle le progiciel recherche la valeur du champ
Groupes d'entrée	
3101	**Groupe** *Niveau activité*
	Code de l'acte
	Code activité

Les paramètres en sortie

Groupe de sortie	
3111	**Groupe** *Type Nombre*
	Nombre maximum de phases de traitement autorisées

2.1.4.3 RC3 – Code modificateur

Règle

SFG IP RG_IP_RC3

Fonction à utiliser

SRT_ConsulterDonnee (CCAM-6)

Les paramètres en entrée

Identifiant		
	Cette information précise le champ de la base recherché. Il doit prendre la valeur **CCAM-6**	
Date de référence		
	Date de référence à laquelle le progiciel recherche la valeur du champ	
Groupes d'entrée		
3101	**Groupe** *Niveau activité*	
	Code de l'acte	2100-2
	Code activité	2100-4

Les paramètres en sortie

Groupes de sortie	
N 3118	**Groupe** *Type Code qualifié*
	Code modificateur compatible

	Libellé du code modificateur compatible

2.1.4.4 RC4 – Code modificateur et âge

Règle

SFG IP RG_IP_RC4

Fonction à utiliser

SRT_ControlerDonnees (C-Age-1)

Les paramètres en entrée

Identifiant		
	Cette information précise la règle à appliquer. Il doit prendre la valeur **C-Age-1**	
Date de référence		
	Date de référence à laquelle on applique la règle de contrôle	1610-2
Groupes d'entrée		
3210	**Groupe** *Paramètres du service C-Age-1*	
	Date de naissance du bénéficiaire	1130-4
	Code modificateur	2100-6
		ou 2100-7
		ou 2100-8
		ou 2100-9

Les paramètres en sortie

Résultat de la règle de contrôle OK ou KO

2.1.4.5 RC5 – Spécialité de l'exécutant

Règle

SFG IP RG_IP_RC5

Fonction à utiliser

SRT_ControlerDonnees (C-Executant)

Les paramètres en entrée

Identifiant	
	Cette information précise la règle à appliquer. Il doit prendre la valeur **C-Executant**
Date de référence	

	Date de référence à laquelle on applique la règle de contrôle : date d'exécution des soins
Groupes d'entrée	
3220	**Groupe** *Paramètres du service C-Executant*
	Code spécialité de l'exécutant 1870-4 ou sinon 1120-6
	Code de l'acte 2100-2
	Code activité 2100-4

Les paramètres en sortie

Résultat de la règle de contrôle OK ou KO

2.1.4.6 RC6 – Frais de déplacement

Règle

SFG IP RG_IP_RC6

Fonction à utiliser

SRT_ConsulterDonnee (CCAM-41)

Les paramètres en entrée

Identifiant	
	Cette information précise le champ de la base recherché. Il doit prendre la valeur **CCAM-41**
Date de référence	
	Date de référence à laquelle le progiciel recherche la valeur du champ
Groupe d'entrée	
3100	**Groupe** *Niveau acte*
	Code de l'acte

Les paramètres en sortie

Groupes de sortie	
3118	**Groupe** *Type Code qualifié*
	Code frais de déplacement
	Libellé du Code frais de déplacement

Remarques

Le code « frais de déplacement » prend l'une des valeurs suivantes :

- A : Autorise les frais de déplacement (indemnités kilométriques et/ou indemnités de déplacement
- B : Autorise les indemnités de déplacement uniquement

- C : Autorise les indemnités kilométriques uniquement
- N : Interdit les frais de déplacement

2.1.4.7 RC7 – ~~Entente~~ Accord préalable

Règle

SFG CF RG_CF_RC7

SFG CF RG_CF323

Fonction à utiliser

SRT_ConsulterDonnee (CCAM-24)

Les paramètres en entrée

Identifiant	
	Cette information précise le champ de la base recherché. Il doit prendre la valeur **CCAM-24**
Date de référence	
	Date de référence à laquelle le progiciel recherche la valeur du champ
Groupe d'entrée	
3100	**Groupe** *Niveau acte*
	Code de l'acte

Les paramètres en sortie

Groupe de sortie	
3116	**Groupe** *Type Booléen*
	Top nécessité d'un~~e~~ ~~entente~~ accord préalable • « O » = acte soumis à ~~entente~~ accord préalable • « N » = acte non soumis à ~~entente~~ accord préalable

2.1.4.8 RC8 – Nature d'assurance

Règle

SFG CF RG_CF_RC8

Fonction à utiliser

SRT_ControlerDonnees (C-Assurance)

Les paramètres en entrée

Identifiant	
	Cette information précise la règle à appliquer. Il doit prendre la valeur **C-Assurance**

Date de référence	
	Date de référence à laquelle on applique la règle de contrôle : date d'exécution des soins
Groupe d'entrée	
3230	**Groupe** *Paramètres du service C-Assurance*
	Nature d'assurance EF_CF02_02
	Code de l'acte 2100-2

Les paramètres en sortie

Résultat de la règle de contrôle OK ou KO

2.1.4.9 RC9 – Code agrément radio de l'exécutant

Règle

SFG IP RG_IP_RC9

Fonction à utiliser

SRT_ControlerDonnees (C-Radio)

Les paramètres en entrée

Identifiant	
	Cette information précise la règle à appliquer. Il doit prendre la valeur **C-Radio**
Date de référence	
	Date de référence à laquelle on applique la règle de contrôle : date d'exécution des soins
Groupe d'entrée	
3240	**Groupe** *Paramètres du service C-Radio*
	Code agrément 1 1120-9 si l'exécutant est celui qui établit la facture
	Code de l'acte 2100-2
	Code activité 2100-4

Les paramètres en sortie

Résultat de la règle de contrôle OK ou KO

2.1.4.10 RC11 – Code modificateur férié

Règle

SFG IP RG_IP_RC11

Fonction à utiliser

SRT_ConsulterDonnee (TB08-1)

Les paramètres en entrée

Identifiant	
	Cette information précise le champ de la base recherché. Il doit prendre la valeur **TB08-1**
Date de référence	
	Date à examiner
Groupes d'entrée	
3120	**Groupe** *Numéro de caisse*
	N° de caisse de rattachement de l'exécutant

Les paramètres en sortie

Groupe de sortie	
3116	**Groupe** *Type Booléen*
	Top jour férié : • « O » = jour férié • « N » = jour non férié

2.1.4.11 RC12 – Codes modificateurs entre eux

Règle

SFG IP RG_IP_RC12

Fonction à utiliser

SRT_ConsulterDonnee (TB09-1)

Les paramètres en entrée

Identifiant	
	Cette information précise le champ de la base recherché. Il doit prendre la valeur **TB09-1**
Date de référence	
	Date de référence à laquelle le progiciel recherche la valeur du champ
Groupes d'entrée	
2 3121	**Groupe** *Modificateur*
	Code modificateur

Les paramètres en sortie

Groupes de sortie

3116	**Groupe** *Type Booléen*
	Top modificateur compatible • « O » = les deux modificateurs sont compatibles entre eux • « N » = les deux modificateurs sont incompatibles entre eux

2.1.4.12 RC13 – Age du bénéficiaire

Règle

SFG IP RG_IP_RC13

SFG IP RG_IP366 [CP1]

Fonction à utiliser

SRT_ControlerDonnees (C-Age-2)

Les paramètres en entrée

Identifiant		
	Cette information précise la règle à appliquer. Il doit prendre la valeur **C-Age-2**	
Date de référence		
	Date de référence à laquelle on applique la règle de contrôle : date d'exécution des soins	
Groupes d'entrée		
3250	**Groupe** *Paramètres du service C-Age-2*	
	Date de naissance du bénéficiaire	1130-4
	Code de l'acte	2100-2
	Code activité	2100-4
	Code phase de traitement	2100-5

Les paramètres en sortie

Résultat de la règle de contrôle OK ou KO

2.1.4.13 RC14 - N°de dents

Règle

SFG IP RG_IP_RC14

Fonction à utiliser

SRT_AppliquerRegle (C-Dent)

Cette fonctionnalité vérifie pour un numéro de dent donné sa compatibilité (conformément à la règle RC14 à respecter) avec l'acte/activité/phase donné.

Les paramètres en entrée

Identifiant		
	Cette information précise la règle à appliquer. Il doit prendre la valeur **C-Dent**	
Groupes d'entrée		
3300	**Groupe** *Ligne d'acte CCAM pour le service C-Dent*	
	N° de la prestation	1610-1
	Date d'exécution	1610-2
	Code de l'acte	2100-2
	Code activité	2100-4
	Code phase de traitement	2100-5
2200	**Groupe** *Liste des dents traitées (acte CCAM)*	
	N° de la prestation (de rattachement)	1610-1
	N° de la dent n° 1	2200-2
	N° de la dent n° 2	2200-3
	…	
	N° de la dent n° 16	2200-17

Les paramètres en sortie

Groupes de sortie		
3301	**Groupe** *Compatibilités Dents*	
	N° de la prestation	1610-1
	Top compatibilité de la dent n°1	
	Top compatibilité de la dent n°2	
	…	
	Top compatibilité de la dent n°16	

Remarques

Les champs « N° de dent n° 2 » à « N° de dent n° 16 » sont facultatifs en entrée.

Un top compatibilité est renseigné en sortie si un n° de dent correspondant a été renseigné en entrée.

Un top compatibilité, si renseigné, prend l'une des 2 valeurs suivantes :

- « O » = numéro de dent compatible
- « N » = numéro de dent incompatible

2.1.4.14 RC15-RC17 - Compatibilité des Associations d'actes

Règles

SFG IP RG_IP_RC15

SFG IP RG_IP_RC17

Ces règles sont automatisées par le service C-Compatibilité.

Fonction à utiliser

SRT_AppliquerRegle (C-Compatibilité)

Cette fonctionnalité permet de vérifier la compatibilité de plusieurs codes acte entre eux. Cette fonctionnalité retourne pour chaque acte un diagnostic :

Cas sans erreur :

- l'acte est compatible avec les autres actes ;
- l'acte appartient à la même procédure P que l'acte X; le Professionnel de Santé peut cependant les associer en renseignant le code « association non prévue » (cas des actes sur les organes multiples) ;

Cas avec erreur :

- l'acte est incompatible médicalement avec l'acte X ; le Professionnel de Santé ne peut pas les associer ;
- l'acte appartient à la même procédure P que l'acte X ; le Professionnel de Santé ne peut pas les associer.

S'il y a plusieurs erreurs sur un acte, les SRT ne retournent que la première erreur trouvée.

Si le Professionnel de Santé a outrepassé la règle suivante :

- CC8 (forçage du code de l'acte),

les SRT ne contrôlent pas la compatibilité de l'acte forcé, ni des actes effectués à la même date.

Le progiciel indique, en données d'entrée de la fonction, pour chaque ligne d'acte de la facture, la référence de chaque règle forcée (groupe 3530).

Les paramètres en entrée

Identifiant		
	Cette information précise la règle à appliquer. Il doit prendre la valeur **C-Compatibilité**	
Groupes d'entrée		
N 3310	**Groupe** *Ligne d'acte CCAM pour les services C-Compatibilité et C-Association*	
	N° de la prestation	1610-1
	Date d'exécution	1610-2
	Code de l'acte	2100-2
	Code activité	2100-4
	N° d'identification de l'exécutant	1870-2 ou sinon 1120-1
	Clé du n° d'identification de l'exécutant	1870-3 ou sinon 1120-2
R 3530	**Groupe** *Règle outrepassée*	
	N° de la prestation (de rattachement)	1610-1
	Référence de la règle outrepassée	

Les paramètres en sortie

Groupes de sortie		
M 3311	**Groupe** *Compatibilité acte*	
	N° de la prestation	1610-1
	Top compatibilité acte CCAM 'O' = acte compatible avec tous les autres actes 'N' = acte incompatible avec un autre acte	
	Code diagnostic compatibilité '1' = acte compatible '2' = acte appartenant à la même procédure qu'un autre, mais pouvant être associé '3' = acte appartenant à la même procédure qu'un autre et ne pouvant donc pas être associé '4' = acte incompatible médicalement avec un autre	
	Libellé diagnostic compatibilité • « L'acte X est compatible avec les autres actes. » • « L'acte X appartient à la même procédure P que l'acte Y; ces deux actes peuvent cependant être associés en renseignant le code « association non prévue ». » • « L'acte X appartient à la même procédure P que l'acte Y; ces deux actes ne peuvent pas être associés. » • « L'acte X est incompatible médicalement avec l'acte Y; ces deux actes ne peuvent pas être associés. »	
	Code de l'acte Y incompatible avec l'acte courant (le cas échéant)	
	Code de la procédure P à laquelle appartient l'acte courant (le cas échéant)	
P 3531	**Groupe** *Traitement non effectué*	
	N° de la prestation (de rattachement)	1610-1

Remarque

N=M+P : Pour chacune des N prestations fournies en entrée on retourne soit un groupe 3311 si le traitement a pu être effectué sur la prestation en question, soit un groupe 3531 dans le cas contraire (cas de forçage de données)

2.1.4.15 RC18 - Code modificateur multiple

Règle

SFG IP RG_IP_RC18

Fonction à utiliser

SRT_ConsulterDonnee (TB10-2)

Les paramètres en entrée

Identifiant	
	Cette information précise le champ de la base recherché. Il doit prendre la valeur **TB10-2**
Date de référence	
	Date de référence à laquelle le progiciel recherche la valeur du champ.
Groupe d'entrée	
3121	**Groupe** *Modificateur*
	Code modificateur

Les paramètres en sortie

Groupe de sortie	
3116	**Groupe** *Type Booléen*
	Top présence multiple : • « O » = le modificateur peut être utilisé plusieurs fois • « N » = le modificateur ne peut pas être utilisé plusieurs fois

2.1.4.16 RC19 – Code forfait CMU-C

Règle

SFG IP RG_IP_RC19

Fonction à utiliser

SRT_ControlerDonnees (C-ForfaitCMU)

Les paramètres en entrée

Identifiant	
	Cette information précise la règle à appliquer. Il doit prendre la valeur **C-ForfaitCMU**
Date de référence	
	Date de référence à laquelle on applique la règle de contrôle : date d'exécution du forfait CMU et de l'acte CCAM support.
Groupes d'entrée	
3260	**Groupe** *Paramètres du service C-ForfaitCMU*
	Code de l'acte 2100-2
	Code forfait CMU-C 1610-4

Les paramètres en sortie

Résultat de la règle de contrôle OK ou KO

2.1.4.17 CC1 - Renseignement du code association

Règle

SFG IP RG_IP_CC1

Fonction à utiliser

SRT_ConsulterDonnee (TB02-2)

Les paramètres en entrée

Identifiant	
	Cette information précise le champ de la base recherché. Il doit prendre la valeur **TB02-2**
Date de référence	
	Date de référence à laquelle le progiciel recherche la valeur du champ
Groupe d'entrée	
3103	**Groupe** *Contexte tarifaire*
	Contexte tarifaire PS
	Contexte tarifaire BS

Les paramètres en sortie

Groupe de sortie	
N 3118	**Groupe** *Type Code qualifié*
	• Valeur du code association applicable
	• Libellé du code association applicable

2.1.4.18 CC1bis – Déterminer les associations de la facture

Règles

SFG IP RG_IP_CC1bis

Fonction à utiliser

SRT_AppliquerRegle (C-Association)

Cette fonctionnalité a pour objet de déterminer parmi l'ensemble des actes fournis en entrée toutes les associations d'actes et pour chaque association d'identifier s'il d'agit d'une association prévue ou non prévue. En fonction de quoi le code association non prévu de chaque acte/activité/phase devra être renseigné conformément à la règle CC1.

Si le Professionnel de Santé a outrepassé une au moins des règles suivantes :

- CC8 (forçage du code de l'acte),
- RC1 (forçage du code activité),

les SRT ne contrôlent pas le type d'association pour l'acte forcé, ni pour les actes associés.

Le progiciel indique, en données d'entrée de la fonction, pour chaque ligne d'acte de la facture, la référence de chaque règle forcée (groupe 3530).

Remarque

Ce service doit être appelé **après** le service C-Compatibilité qui s'assurera auparavant que les actes sont bien compatibles entre eux.

Les paramètres en entrée

Identifiant		
	Cette information précise la règle à appliquer. Il doit prendre la valeur **C-Association**	
Groupes d'entrée		
N 3310	**Groupe** *Ligne d'acte CCAM pour les services C-Compatibilité et C-Association*	
	N° de la prestation	1610-1
	Date d'exécution	1610-2
	Code de l'acte	2100-2
	Code activité	2100-4
	N° d'identification de l'exécutant	1870-2 ou sinon 1120-1
	Clé du n° d'identification de l'exécutant	1870-3 ou sinon 1120-2
R 3530	**Groupe** *Règle outrepassée*	
	N° de la prestation (de rattachement)	1610-1
	Référence de la règle outrepassée	

Les paramètres en sortie

Groupes de sortie		
M 3321	**Groupe** *Association*	
	N° de la prestation	1610-1
	N° de l'association à laquelle appartient la prestation	
	Type d'association : «P»: association prévue «N» : association non prévue «D»: association prévue de type dentaire «E»: association non prévue de type dentaire	
P 3531	• **Groupe** Traitement non effectué	
	• N° de la prestation (de rattachement)	1610-1

Remarque

N=M+P : Pour chacune des N prestations fournies en entrée on retourne soit un groupe 3311 si le traitement a pu être effectué sur la prestation en question, soit un groupe 3531 dans le cas contraire (cas de forçage de données)

2.1.4.19 CC3 - Utilisation d'un acte complémentaire

Règle

SFG IP RG_IP_CC3

Fonction à utiliser

SRT_ConsulterDonnee (CCAM-9)

Les paramètres en entrée

Identifiant	
	Cette information précise le champ de la base recherché. Il doit prendre la valeur **CCAM-9**
Date de référence	
	Date de référence à laquelle le progiciel recherche la valeur du champ
Groupes d'entrée	
3100	**Groupe** *Niveau acte*
	Code de l'acte

Les paramètres en sortie

Groupes de sortie	
3118	**Groupe** *Type Code qualifié*
	• Type du code de l'acte
	• Libellé du type de code

Remarques

Le type de code peut prendre les valeurs suivantes :

- 0 : acte isolé
- 1 : procédure
- 2 : acte complémentaire

2.1.4.20 CC5 - Renseignement des numéros de dents

Règle

SFG IP RG_IP_CC5

Fonction à utiliser

SRT_ConsulterDonnee (CCAM-43a)

Les paramètres en entrée

Identifiant

	Cette information précise le champ de la base recherché. Il doit prendre la valeur **CCAM-43a**
Date de référence	
	Date de référence à laquelle le progiciel recherche la valeur du champ
Groupe d'entrée	
3102	**Groupe** *Niveau Phase*
	Code de l'acte
	Code activité
	Code phase de traitement

Les paramètres en sortie

Groupes de sortie	
3116	**Groupe** *Type Booléen*
	Top acte dentaire : • « O » = acte dentaire • « N » = acte non dentaire
3111	**Groupe** *Type Nombre*
	Nombre minimum de dents à traiter

Remarque

Le second groupe de sortie 3111 est fourni uniquement dans le cas d'un acte dentaire.

2.1.4.21 CC6 - Obligation du codage CCAM

Règle

SFG IP RG_IP_CC6

Fonction à utiliser

SRT_ControlerDonnees (C-Ccam)

Cette fonctionnalité a pour objet de déterminer si une lettre clé NGAP doit être remplacée par un codage CCAM ou non à la date d'exécution des soins et en fonction de la spécialité du Professionnel de Santé.

Cette fonction retourne une erreur si le code prestation fourni en entrée est un code regroupement CCAM.

Les paramètres en entrée

Identifiant		
	Cette information précise la règle à appliquer. Il doit prendre la valeur **C-Ccam**	
Date de référence		
	Date de référence à laquelle la règle est appliquée : date d'exécution de la prestation	1610-2
Groupes d'entrée		
3200	**Groupe** *Paramètres du service C-Ccam*	
	Code spécialité de l'exécutant	1870-4 ou sinon 1120-6
	Code prestation	1610-4

Les paramètres en sortie

Résultat de la règle de contrôle : OK ou KO

- OK = le code prestation NGAP est utilisable
- KO = le code prestation NGAP doit être remplacé par un codage CCAM

2.1.4.22 CC7 - Code Regroupement

Règle

SFG IP RG_IP_339 [CP2]

Fonction à utiliser

SRT_ConsulterDonnee (CCAM-42)

Les paramètres en entrée

Identifiant	
	Cette information précise la règle à appliquer. Il doit prendre la valeur **CCAM-42**
Date de référence	
	Date de référence à laquelle le progiciel recherche la valeur du champ
Groupe d'entrée	
3101	**Groupe** *Niveau activité*
	Code de l'acte
	Code activité

Les paramètres en sortie

Groupe de sortie	
3118	**Groupe** *Type Code qualifié*
	Code regroupement
	Libellé du Code regroupement
3130	**Groupe** *Date modification*
	Date d'effet de la modification par le Professionnel de Santé du code regroupement dans le référentiel électronique

Remarque

Le second groupe de sortie 3130 est fourni uniquement dans le cas où le code regroupement retourné est issu d'une modification effectuée par le Professionnel de Santé et non pas *du référentiel CCAM d'origine.*

2.1.4.23 CC8 - Validité du code acte CCAM

Règle

SFG IP RG_IP_CC8

Fonctions à utiliser

SRT_ConsulterDonnee (CCAM-18)

SRT_ConsulterDonnee (CCAM-19)

Les paramètres en entrée

Identifiant	
	Cette information précise le champ de la base recherché. : Il doit prendre : • la valeur **CCAM-18** pour la recherche **de la date de début de validité** du code de l'acte donné : ou • la valeur **CCAM-19** pour la recherche **de la date de fin de validité** du code de l'acte donné :
Date de référence	
	Date de référence à laquelle le progiciel recherche la valeur du champ
Groupes d'entrée	
3100	**Groupe** *Niveau acte*
	Code de l'acte

Les paramètres en sortie

Groupes de sortie	
3113	**Groupe** *Type Date*
	• Date de début de validité du code de l'acte donné ou • Date de fin de validité du code de l'acte donné

Remarque

Il se peut que la date de fin de l'acte ne soit pas renseignée dans la base CCAM. Dans ce cas le groupe de sortie 3113 sera non renseigné.

Pour vérifier que le code de l'acte existe dans la base CCAM, le progiciel peut utiliser le service de consultation en utilisant l'identifiant CCAM-1.

Fonction à utiliser

SRT_ConsulterDonnee (CCAM-1)

Les paramètres en entrée

Identifiant	
	Cette information précise le champ de la base recherché. Il doit prendre : la valeur **CCAM-1**
Date de référence	
	Date de référence à laquelle le progiciel recherche la valeur du champ
Groupes d'entrée	
3100	**Groupe** *Niveau acte*
	Code de l'acte

Les paramètres en sortie

Groupes de sortie	
3116	**Groupe** *Type Booléen*
	Top existence : « O » = le code existe dans la base CCAM « N » = le code n'existe pas dans la base CCAM

Remarque

Le code de l'acte CCAM renseigné en entrée est considéré existant dans la base CCAM (top existence valorisé à « O ») dès qu'il y est présent, et ce quel que soient ses dates de début et de fin de validité par rapport à la date de référence renseignée en entrée.

2.1.4.24 CC9 - Valeur des modificateurs

Règle

SFG IP RG_IP_CC9

Fonction à utiliser

SRT_ConsulterDonnee (TB11-3)

Les paramètres en entrée

Identifiant	
	Cette information précise le champ de la base recherché. Il doit prendre la valeur **TB11-3**
Date de référence	
	Date de référence à laquelle le progiciel recherche la valeur du champ
Groupe d'entrée	
3103	**Groupe** *Contexte tarifaire*
	Contexte tarifaire PS
	Contexte tarifaire BS

Les paramètres en sortie

Groupes de sortie	
N 3118	**Groupe** *Type Code qualifié*
	Code modificateur applicable
	Libellé du code modificateur applicable

2.1.4.25 CC9b - Valeur des modificateurs non tarifants

Règle

- SFG IP RG_IP_CC9

Remarque

La distinction entre ces 2 références sert uniquement à distinguer les modificateurs non tarifants (CC9b) des modificateurs tarifants (CC9). Cette distinction est nécessaire pour les cas de forçage et également pour les diagnostics du contrôle complet.

2.1.4.26 CC11 - Demande de remboursement exceptionnel

Règle

- SFG CF RG_CF321
- SFG CF RG_CF_CC11
- SFG VF RG_VF_BC4 [CP2]
- SFG VF RG_VF_T13 [CP2]

Fonction à utiliser

SRT_ConsulterDonnee (CCAM-22)

Les paramètres en entrée

Identifiant	
	Cette information précise le champ de la base recherché. Il doit prendre la valeur **CCAM-22**
Date de référence	
	Date de référence à laquelle le progiciel recherche la valeur du champ
Groupe d'entrée	
3100	**Groupe** *Niveau acte*
	Code de l'acte

Les paramètres en sortie

Groupe de sortie	
3118	**Groupe** *Type Code qualifié*
	Code valeur de l'admission au remboursement 1 : acte remboursable 2 : acte non remboursable 3 : acte remboursable sous condition Libellé du code valeur de l'admission au remboursement

2.1.4.27 CC12 - Présence d'un acte CCAM avec un code regroupement

CC12	Présence d'un acte CCAM avec un code regroupement

Règle

Pour une nature de prestation (1610-4) renseignée avec un code regroupement, il est nécessaire que les données CCAM associées soient jointes dans la facture.

Mise en œuvre

Le progiciel doit assurer que tout groupe prestation (1610) contenant un code regroupement soit complété d'un groupe 2100 renseigné.

2.1.4.28 CC13 - Modificateurs pour les Organismes Complémentaires

Règle

SFG IP RG_IP_CC13

Fonction à utiliser

SRT_ConsulterDonnee (TB15-2)

Les paramètres en entrée

Identifiant	
	Cette information précise la règle à appliquer. Il doit prendre la valeur **TB15-2**
Date de référence	
	Date de référence à laquelle le progiciel recherche la valeur du champ

Les paramètres en sortie

Groupe de sortie	
3111	**Groupe** *Type Nombre*
	Nombre de modificateurs AMC transmissibles

Fonction à utiliser

SRT_ConsulterDonnee (TB15-1)

Les paramètres en entrée

Identifiant	
	Cette information précise la règle à appliquer. Il doit prendre la valeur **TB15-1**
Date de référence	
	Date de référence à laquelle le progiciel recherche la valeur du champ
Groupe d'entrée	
3121	**Groupe** *Modificateur*
	Code modificateur

Les paramètres en sortie

Groupe de sortie	
3110	**Groupe** *Type Code*
	Code modificateur AMC

2.1.4.29 CC14 - Demande de supplément de charge en cabinet

Règle

SFG IP RG_IP_CC14

Mise en œuvre

Le code lieu d'exécution est le champ 1610-3.

Le code supplément de charge est le champ 2100-12.

L'identifiant du lieu d'exécution de l'acte est le champ 1880-2.

2.1.4.30 CC15 - Compatibilité entre le taux et le justificatif d'exonération du ticket modérateur

Cf. 3.2.1.1 Compatibilité entre taux et justificatif d'exonération

2.1.4.31 CC16 - Compatibilité entre date de naissance et date des soins

Règle

SFG IP RG_IP_CC16

3 Tarification AMO

3.1 Détermination des montants

3.1.1 Hors CCAM

Voir Annexe 2

3.1.2 Spécificités CCAM

3.1.2.1 Cinématique générale

④ Tarification	Tarification de la facture		
	Détermination du PU - *Pour chaque ligne d'acte*	***BC1***	Pour l'ensemble de la FACTURE
	Détermination de la BR - *Pour chaque ligne d'acte*	***BC99***	Pour l'ensemble de la FACTURE

3.1.2.2 BC1 : Prix Unitaire

Règle

SFG IP RG_IP_CC16

Fonction à utiliser

SRT_AppliquerRegle (C-Pu)

Cette fonctionnalité a pour objet de calculer le prix unitaire de chaque ligne d'acte (acte/activité/phase) de la facture.

Si le Professionnel de Santé a outrepassé une au moins des règles suivantes :

- CC8 (forçage du code de l'acte),
- RC1 (forçage du code activité),
- RC2 (forçage du code phase),

les SRT ne calculent pas le prix unitaire de l'acte forcé.

Le progiciel indique, en données d'entrée de la fonction, pour chaque ligne d'acte de la facture, la référence de chaque règle forcée (groupe 3530).

Les paramètres en entrée

Identifiant		
	Cette information précise la règle à appliquer. Il doit prendre la valeur **C-Pu**	
Groupes d'entrée		
3400	**Groupe** *Informations PS*	
	Code conventionnel	1870-7 ou sinon 1120-5
	N° de caisse de rattachement de l'exécutant	
N 3410	**Groupe** *Ligne d'acte CCAM pour le service C-Pu*	

	N° de la prestation	1610-1
	Date d'exécution	1610-2
	Code de l'acte	2100-2
	Code activité	2100-4
	Code phase de traitement	2100-5
N 3470	**Groupe** *Ligne d'acte Contexte tarifaire*	
	N° de la prestation	1610-1
	Contexte tarifaire PS	
	Contexte tarifaire BS	
R 3530	**Groupe** *Règle outrepassée*	
	N° de la prestation (de rattachement)	1610-1
	Référence de la règle outrepassée	

Les paramètres en sortie

Groupes de sortie		
M 3411	**Groupe** *Prix Unitaire*	
	N° de la prestation	1610-1
	Prix unitaire	1610-11
P 3531	**Groupe** *Traitement non effectué*	
	N° de la prestation (de rattachement)	1610-1

N=M+P : Pour chacune des N prestations fournies en entrée on retourne soit un groupe 3411 si le traitement a pu être effectué sur la prestation en question, soit un groupe 3531 dans le cas contraire (cas de forçage de données)

3.1.2.3 BC99 : Base de Remboursement

Règle

SFG VF RG_VF_BC4

Fonction à utiliser

SRT_AppliquerRegle (C-Base)

Cette fonctionnalité a pour objet de calculer la base de remboursement de chaque ligne d'actes de la facture (acte/activité/phase).

Si le Professionnel de Santé a outrepassé une au moins des règles suivantes :

- CC8 (forçage du code de l'acte),
- RC1 (forçage du code activité),
- RC2 (forçage du code phase),
- CC9 (forçage d'un code modificateur),
- CC1 (forçage du code association),

les SRT ne calculent pas la base de remboursement de l'acte forcé, ni des actes associés.

Le progiciel indique, en données d'entrée de la fonction, pour chaque ligne d'acte de la facture, la référence de chaque règle forcée (groupe 3530).

Les paramètres en entrée

Identifiant		
	Cette information précise la règle à appliquer. Il doit prendre la valeur **C-Base**	
Groupes d'entrée		
3400	**Groupe** *Informations PS*	
	Code conventionnel	1870-7 ou sinon 1120-5
	N° de caisse de rattachement de l'exécutant	
N 3420	**Groupe** *Ligne d'acte CCAM pour le service C-Base*	
	N° de la prestation	1610-1
	Date d'exécution	1610-2
	Lieu d'exécution	1610-3
	Identifiant lieu d'exercice	1880-2
	Code de l'acte	2100-2
	Code activité	2100-4
	Code phase de traitement	2100-5
	Code modificateur 1	2100-6
	Code modificateur 2	2100-7
	Code modificateur 3	2100-8
	Code modificateur 4	2100-9
	Code association	2100-10
	Code remboursement exceptionnel	2100-11
	Supplément de charge	2100-12
	N° d'identification de l'exécutant	1870-2 ou sinon 1120-1
	Clé du n° d'identification de l'exécutant	1870-3 ou sinon 1120-2
N 3470	**Groupe** *Ligne d'acte Contexte tarifaire*	
	N° de la prestation	1610-1
	Contexte tarifaire PS	
	Contexte tarifaire BS	
N 3411	**Groupe** *Prix Unitaire*	
	N° de la prestation (de rattachement)	1610-1
	Prix unitaire	1610-11
R 3530	**Groupe** *Règle outrepassée*	
	N° de la prestation (de rattachement)	1610-1
	Référence de la règle outrepassée	

Les paramètres en sortie

Groupes de sortie		
M 3421	**Groupe** *Base remboursement*	
	N° de la prestation	1610-1
	Base de remboursement	1610-12
	Base de remboursement hors forfaits	
	Base de remboursement conventionnée AMO	2020-2
P 3531	**Groupe** *Traitement non effectué*	
	N° de la prestation (de rattachement)	1610-1

N=M+P : Pour chacune des N prestations fournies en entrée on retourne soit un groupe 3421 si le traitement a pu être effectué sur la prestation en question, soit un groupe 3531 dans le cas contraire (cas de forçage de données).

Remarques

En entrée il faut fournir un groupe 3411 pour chaque groupe 3420.

Pour chaque ligne d'acte CCAM, le groupe 3411 attendu en entrée est celui obtenu en sortie du service C-Pu.

3.2 Détermination du taux de remboursement

3.2.1 Règles communes toutes nomenclatures

3.2.1.1 Compatibilité entre taux et justificatif d'exonération

Règle

SFG VF RG_VF_CC15

Mise en œuvre

Cette règle n'est pas automatisée par SRT. Le progiciel doit donc la mettre en œuvre lui-même lors de la constitution de la facture.

Pour les actes CCAM ainsi que leurs frais de déplacements associés, cette règle est mise en œuvre au cours du contrôle complet CCAM et identifiée sous la référence CC15 (en cas de retour de diagnostic).

3.2.2 Hors CCAM

Application des règles des SFG-Facturation : cf. VF : opération VF02.

3.2.3 Spécificités CCAM

⑤ Exonération	Détermination du taux et du justificatif d'exonération		
	Exonération liée à l'acte	***TC1 : C-ExoPrevention*** ***TC2-3 : C-ExoActe***	ACTE
	Exonération liée à la facture	***TC5 : C-ExoFacture***	Pour l'ensemble de la FACTURE

3.2.3.1 TC1 : C-ExoPrevention

Règle

Cette règle TC1 correspond à la fois au contrôle du motif d'exonération et à la détermination du taux dans le cadre d'un dispositif de la prévention.

- SFG CF RG_CF_TC1
- SFG VF RG_VF_T12[CP1]

Fonction à utiliser

SRT_AppliquerRegle (C-ExoPrevention)

Cette fonctionnalité a pour objet de déterminer pour une ligne d'acte de la facture (acte/activité/phase) si l'acte peut ou doit être exonéré dans le cadre d'un dispositif de prévention et renseigne en sortie son taux de remboursement et son code justificatif d'exonération s'il y a lieu.

Les paramètres en entrée

Identifiant		
	Cette information précise la règle à appliquer. Il doit prendre la valeur **C-ExoPrevention**	
Groupes d'entrée		
3430	**Groupe** *Ligne d'acte CCAM pour le service C-ExoPrevention*	
	N° de la prestation	1610-1
	Date d'exécution	1610-2
	Code de l'acte	2100-2
	Top dispositif de prévention • 'O' = Soins effectués dans le cadre d'un dispositif de prévention • 'N' = Soins effectués hors du cadre d'un dispositif de prévention	EF_CF08_07

Les paramètres en sortie

Groupes de sortie

3431	**Groupe** *Taux remboursement*	
	N° de la prestation (de rattachement)	1610-1
	Taux de remboursement	1610-13
	Code Justificatif d'exonération du TM	1820-2

Remarque

Dans le groupe 3431, les informations taux de remboursement (champ 3431-2) et code justificatif d'exonération champ 3431-3) sont renseignés uniquement si l'acte est exonéré.

3.2.3.2 TC2-TC3-T5-T6 : C-ExoActe

Règle

SFG VF RG_VF_TC23

Fonction à utiliser

SRT_AppliquerRegle (C-ExoActe)

Cette fonctionnalité a pour objet de déterminer pour une ligne d'acte de la facture (acte/activité/phase) si l'acte est exonéré et éventuellement exonérant pour l'ensemble de la facture et renseigne en sortie son taux de remboursement et son code justificatif d'exonération s'il y a lieu.

Les paramètres en entrée

Identifiant		
	Cette information précise la règle à appliquer. Il doit prendre la valeur **C-ExoActe**	
Groupes d'entrée		
3400	**Groupe** *Informations PS*	
	Code conventionnel	1870-7 ou sinon 1120-5
	N° de caisse de rattachement de l'exécutant	
3440	**Groupe** *Ligne d'acte CCAM pour le service C-ExoActe*	
	N° de la prestation	1610-1
	Date d'exécution	1610-2
	Code de l'acte	2100-2
	• Motif d'exonération de l'acte	
3421	• **Groupe** Base remboursement	
	• N° de la prestation (de rattachement)	1610-1
	• Base de remboursement	1610-12
	• Base de remboursement hors forfaits	
	• Base de remboursement conventionnée AMO	

Remarques

Le motif d'exonération en entrée n'est pas nécessairement renseigné.

Si renseigné, il prend la valeur suivante :

N' = Soins exonérés pour les nouveaux nés ou dans le cadre d'un traitement exonérant.

Les paramètres en sortie

Groupes de sortie		
3431	**Groupe** *Taux remboursement*	
	N° de la prestation (de rattachement)	1610-1
	Taux de remboursement	1610-13
	Code Justification d'exonération du ticket modérateur	1820-1
3441	Groupe Exonération autres actes (niveau acte)	
	N° de la prestation (de rattachement)	1610-1
	Top exonération autres actes • 'O' = L'acte exonère les autres actes de la facture dispensés à la même date • 'N' = L'acte n'exonère pas les autres actes de la facture dispensés à la même date.	

Remarques

Dans le groupe 3431, les informations taux de remboursement (champ 3431-2) et code justificatif d'exonération champ 3431-3) ne sont renseignés que si l'acte est exonéré.

3.2.3.3 TC4-TC5 : C-ExoFacture

Règle

SFG VF RG_VF_TC45

Fonction à utiliser

SRT_AppliquerRegle (C-ExoFacture)

Cette fonctionnalité a pour objet de déterminer pour chaque lignes d'actes de la facture (acte/activité/phase) si les actes sont exonérés soit par la règle du seuil facture, soit par la présence d'un acte exonérant et renseigne en sortie les taux de remboursement et codes justificatif d'exonération s'il y a lieu.

Si le Professionnel de Santé a outrepassé une au moins des règles suivantes :

- CC8 (forçage du code de l'acte),
- RC1 (forçage du code activité),
- RC2 (forçage du code phase),
- CC9 (forçage d'un code modificateur),
- CC1 (forçage du code association),
- BC99 (forçage de la base de remboursement),

la fonction n'applique pas la règle du seuil facture pour l'acte forcé ni pour les actes effectués à la même date.

Le progiciel indique, en données d'entrée de la fonction, pour chaque ligne d'acte de la facture, la référence de chaque règle forcée (groupe 3530).

Les paramètres en entrée

Identifiant		
	Cette information précise la règle à appliquer. Il doit prendre la valeur **C-ExoFacture**	
Groupes d'entrée communs		
3400	***Informations PS***	
	Code conventionnel	1870-7 ou sinon 1120-5
	N° de caisse de rattachement de l'exécutant	
Groupes d'entrée relatifs aux M prestations CCAM		
M 3450	**Groupe** *Ligne d'acte CCAM pour le service C-ExoFacture*	
	N° de la prestation	1610-1
	Date d'exécution	1610-2
	Code de l'acte	2100-2
M 3421	**Groupe** *Base remboursement*	
	N° de la prestation (de rattachement)	1610-1
	Base de remboursement	1610-12
	Base de remboursement forfaits	
	Base de remboursement conventionnée AMO	
M 3431	**Groupe** *Taux remboursement*	
	N° de la prestation (de rattachement)	1610-1
	Taux de remboursement	1610-13
	Code Justification d'exonération du ticket modérateur	1820-1
M 3441	**Groupe** *Exonération autres actes (niveau acte)*	
	N° de la prestation (de rattachement)	1610-1
	Top Exonération autres actes	
K 3530	**Groupe** *Règle outrepassée*	
	N° de la prestation (de rattachement)	1610-1
	Référence de la règle outrepassée	
P 3462	**Groupe** *frais de déplacement pour le service C-ExoFacture*	
	N° de la prestation	1620-1 ou 1630-1
	Date d'exécution	1620-2 ou 1630-2
	Code IFD ou type IK	1620-3 1630-3
	Taux de remboursement	1620-8 ou 1630-8
Groupes d'entrée relatifs aux N prestations NGAP (hors déplacement)		
N 3460	**Groupe** *Prestation NGAP pour le service C-ExoFacture*	
	N° de la prestation	1610-1

	Date d'exécution	1610-2
	Code prestation	1610-4
N 3431	**Groupe** *Taux remboursement*	
	N° de la prestation (de rattachement)	1610-1
	Taux de remboursement	1610-13
	Code Justification d'exonération du ticket modérateur	1820-1
R 3462	**Groupe** *frais de déplacement pour le service C-ExoFacture*	
	N° de la prestation	1620-1 ou 1630-1
	Date d'exécution	1620-2 ou 1630-2
	Code indemnité forfaitaire de déplacement ou type indemnité kilométrique	1620-3 1630-3
	Taux de remboursement	1620-8 ou 1630-8

Les paramètres en sortie

Groupes de sortie relatifs à chaque ligne d'acte		
T-J 3431	**Groupe** *Taux remboursement*	
	N° de la prestation	1610-1
	Taux de remboursement	1610-13
	Code Justification d'exonération du ticket modérateur	1820-1
J 3531	**Groupe** *Traitement non effectué*	
	N° de la prestation (de rattachement)	1610-1

Pour chacune des **T** prestations fournies en entrée on retourne soit un groupe 3431 si le traitement a pu être effectué sur la prestation en question, soit un groupe 3531 dans le cas contraire (cas de forçage de données).

T=M+N+P+R : Prestations CCAM+déplacements associés+Prestations NGAP+déplacements associés

Remarques

Données d'entrée

- En entrée il faut fournir pour chaque ligne d'acte CCAM :
  - un groupe 3450
  - un groupe 3421
  - un groupe 3431
  - un groupe 3441
- et éventuellement
  - 0 à k groupes 3530 : un pour chaque règle forcée relativement à cette ligne d'acte
  - 0 à p groupes 3462 : un pour chaque déplacement rattaché à cette ligne d'acte.
- et pour chaque ligne d'acte NGAP (hors déplacements):
  - un groupe 3460
  - un groupe 3431

- et éventuellement
  - 0 à r groupes 3462: un pour chaque déplacement rattaché à cette ligne d'acte.
- Pour chaque ligne d'acte CCAM :
  - le groupe 3421 attendu en entrée est celui obtenu en sortie du service C-Base.
  - le groupe 3441 attendu en entrée est celui obtenu en sortie du service C-ExoActe.
- Le groupe 3441 est facultatif en données d'entrée.

Données de sortie

- Les informations taux de remboursement (champ 3431-2) et code justificatif d'exonération (champ 3431-3) sont modifiées uniquement pour les actes non encore exonérés pour lesquels SRT détermine une raison spécifique d'exonération de l'acte (présence d'un acte ou d'un cumul d'actes exonérant la facture). Dans le cas contraire les valeurs d'entrée sont reprises.

4 Contrôle complet CCAM

4.1 Objet

La fonction de Contrôle Complet CCAM a pour objet de contrôler complètement les données d'une facture, vis-à-vis de la réglementation CCAM, c'est à dire conformément à l'ensemble des règles CCAM stipulées aux paragraphes précédents : 2.1 Données CCAM à saisir et 3.1.2 Spécificités CCAM

Son utilisation par le progiciel est **obligatoire**. Elle intervient après la constitution de facture et avant la tarification AMC et la mise en forme des factures par le module SSV.

La fonction de Contrôle Complet CCAM applique la totalité des contrôles prévus par la réglementation (tous les contrôles sont effectués), même si des erreurs sont détectées en cours.

Cette fonction retourne une liste de diagnostics décrivant les erreurs détectées. Le progiciel doit alors demander au Professionnel de Santé de corriger les données de la feuille de soins.

Règles de remplissage des groupes nécessaires au Contrôle Complet CCAM

- Il doit y avoir dans les données d'entrée un et un seul groupe parmi les groupes 1511, 1512, 1513, 1514 et 1515.
- Le remplissage des codes modificateurs doit commencer à la 1ère occurrence et il ne doit pas y avoir de rupture dans le remplissage des occurrences.
- Le remplissage des numéros de dents doit commencer à la 1ère occurrence et il ne doit pas y avoir de rupture dans le remplissage des occurrences, ni de doublon.
- Un groupe 1620 doit être précédé d'un groupe 1610 avec la même date d'exécution.
- Un groupe 1630 doit être précédé d'un groupe 1610 avec la même date d'exécution.

La fonction de Contrôle Complet CCAM retourne une erreur technique pour le non respect d'une de ces règles.

4.2 Traitements

Ce paragraphe présente l'enchaînement des règles vérifiées au cours du contrôle complet CCAM de la facture.

Les règles sont regroupées en différentes grandes étapes ; la partie logicielle enchaîne successivement ces étapes en bouclant suivant les cas sur les lignes d'actes ou les associations d'actes.

Le contrôle de la facture commence par la partie réglementation et continue par la partie tarification : vérification du prix unitaire, de la base de remboursement et de l'exonération liée à un acte CCAM.

Lors du contrôle de la tarification, s'il y a une différence entre une valeur calculée et celle transmise par le Professionnel de Santé, les SRT signalent une erreur (ex. : « prix unitaire erroné »), mais continuent les calculs en utilisant la valeur transmise par le Professionnel de Santé.

4.2.1 Partie Réglementation

Ce tableau décrit les étapes successives du déroulement du contrôle complet CCAM pour le contrôle d'une facture, et pour chaque étape les règles élémentaires qui la constituent.

Les règles sont listées dans l'ordre dans lequel le Contrôle Complet CCAM les applique.

Étape	Description	Règles élémentaires composant cette étape
Contrôle acte CCAM	Ensemble des contrôles réglementaires effectués pour chaque ligne d'acte CCAM et qui ne font pas intervenir les autres lignes d'actes de la facture	CC8; CC16; RC8; RC7; CC11; RC1; CC7; RC5; RC9; CC9; CC9B; RC12; RC3; RC4; CC13; RC2; RC13; CC5; RC14
Contrôle prestation NGAP	Ensemble des contrôles liés à la CCAM portant sur les natures de prestations NGAP	CC12; CC6 ; RC19
Contrôle déplacement NGAP	Contrôle de compatibilité entre un déplacement NGAP et l'acte CCAM associé	RC6
Contrôle acte CCAM niveau facture	Ensemble des contrôles réglementaires effectués pour chaque ligne d'acte CCAM et qui font intervenir les autres actes CCAM de la facture	CC3; RC17; RC18
Contrôle association CCAM	Ensemble des contrôles réglementaires effectués pour chaque association d'actes CCAM (même date d'exécution et un même exécutant	RC15; CC1

4.2.2 Partie Tarification

Étape	Description	Règles élémentaires composant cette étape
Contrôle PU acte CCAM	Calcul et contrôle du prix unitaire pour chaque ligne d'acte CCAM	• BC1 (⇔C-Pu)
Contrôle base acte CCAM	Calcul et contrôle de la base de remboursement pour chaque ligne d'acte CCAM	• BC99 (⇔C-Base)
Exonération acte CCAM	Détermination pour chaque acte CCAM, indépendamment de l'exécutant, s'il exonère la facture ou l'acte lui-même, contrôle du code justificatif d'exonération transmis par le Professionnel de Santé et vérification que le taux de remboursement des actes exonérés est à 100 %	• T5, T6, TC2, TC3, TC4, (⇔C-ExoActe) • TC1, (⇔C-ExoPrevention) • CC15
Exonération facture CCAM	Détermination si la facture est exonérée par un acte exonérant (TC4) ou suite à l'application de la règle du seuil au niveau facture	• TC5, T13 (⇔C-ExoFacture)

Nota :

Les règles élémentaires sont citées dans l'ordre chronologique de leur application par le Contrôle Complet CCAM.

4.3 Paramètres

Fonction à utiliser

SRT_ControleComplet

Les paramètres en entrée

Données factures		
Xxxx		**Groupes des données constitutives de la facture**
		Il s'agit des mêmes données que celles fournies à la fonction « Formater Factures » du module SSV
Données Supplémentaire		
N	**3470**	**Groupe** *Ligne d'acte Contexte tarifaire*
		N° de la prestation 1610-1
		Contexte tarifaire PS
		Contexte tarifaire BS
R	**3530**	**Groupe** *Règle outrepassée*
		N° de la prestation (de rattachement) 1610-1
		Référence de la règle outrepassée
	3500	**Groupe** *Données supplémentaires facture*
		N° de caisse de rattachement de l'exécutant

Remarques

Le progiciel indique, en donnée d'entrée de la fonction, pour chaque ligne d'acte de la facture, la référence de chaque règle forcée (groupe 3530).

- Chaque groupe 3530 doit être inséré dans la facture de sorte à être rattaché à chaque prestation concernée. Il doit être positionné juste après les groupes 2100 et 2200 rattaché au groupe prestation 1610.
- Le groupe 3500 est attendu par SRT en dernière position après l'ensemble de la facture.
-

Les paramètres en sortie

Groupes de sortie	
M 2000	**Groupe** *Forçage AMO niveau acte*
	N° de la prestation (de rattachement) 1610-1
	Indicateur de forçage AMO niveau acte
N 3520	**Groupe** *Diagnostic du Contrôle Complet*
	Référence de la règle en erreur exemple : CC1, RC4
	Niveau de l'erreur : Règle outrepassable ou non
	Libellé principal de l'erreur
	Libellé secondaire de l'erreur
	Nombre de lignes d'acte concernées par l'erreur
	N° de la prestation de la 1ère ligne en erreur
	N° de la prestation de la 2ème ligne en erreur
	…
	N° de la prestation de la dernière ligne en erreur

4.4 Diagnostics

Lors d'un rejet ou d'un signalement, les SRT mémorisent dans une liste de diagnostics :

- la référence de la règle ayant échoué, (ex. : CC1, RC4…) ;
- le niveau de l'erreur : rejet (règle non outre-passable) ou signalement (règle outre-passable) ;
- les numéros des lignes d'acte CCAM et des prestations NGAP en erreur ;
- le libellé principal de l'erreur à savoir le libellé du contrôle rejeté ;
- le libellé secondaire de l'erreur à savoir le contexte du contrôle rejeté ; ce contexte peut ne pas être renseigné.

Suite aux diagnostics reçus, le progiciel propose au Professionnel de Santé d'effectuer des corrections (affichage des libellés principal et secondaire).

Suite à ces corrections il est nécessaire de vérifier à nouveau le respect de l'ensemble des règles CCAM et de demander à nouveau l'application des services de tarification.

Si le Professionnel de Santé n'effectue pas de correction pour un diagnostic relevant d'une règle outre-passable, cela revient à demander un forçage. Il est donc nécessaire de faire à nouveau appel au contrôle complet CCAM pour la valorisation de l'indicateur de forçage correspondant.

Remarque

Tous ces diagnostics ne concernent que des prestations CCAM à l'exception :

- du 3ème diagnostic relatif à la règle T13 car il concerne des frais de déplacement,
- du second relatif à la règle CC15 qui peut porter tant sur des actes CCAM que sur des actes NGAP,
- du diagnostic relatif à la règle CC6 qui ne concerne que des prestations NGAP.

Ces diagnostics sont présentés dans le tableau ci-après par ordre alphabétique des références des règles du CdC.

Référence CdC	Libellé principal	Libellé Secondaire	Outre-passable O/N
BC1 (C-Pu)	Prix unitaire erroné	Acte ⌊_⌋, activité ⌊_⌋, phase ⌊_⌋, prix unitaire calculé = ⌊_⌋,⌊_⌋.	O
BC99 (C-Base)	Base de remboursement erronée	Acte ⌊_⌋, activité ⌊_⌋, phase ⌊_⌋, base calculée = ⌊_⌋,⌊_⌋	O
BC99 (C-Base)	Base de remboursement conventionnée AMO erronée	Acte ⌊_⌋, activité ⌊_⌋, phase ⌊_⌋, base conventionnée AMO calculée = ⌊_⌋,⌊_⌋.	O
CC1	Code association invalide à la date d'exécution	Code association ⌊_⌋.	O
CC1	Codes association transmis différents	Actes ⌊_⌋ et ⌊_⌋.	O
CC1	Absence « code association non prévue »	Actes ⌊_⌋ et ⌊_⌋.	O
CC1	Association prévue code à code et code association non prévue saisi	Code association ⌊_⌋.	O
CC3	Acte complémentaire facturé isolément	Acte complémentaire ⌊_⌋.	O
CC5	Absence numéro de dent	Acte ⌊_⌋, activité ⌊_⌋, phase ⌊_⌋	O
CC5	Nombre de localisations de dents transmises insuffisant	Acte ⌊_⌋, activité ⌊_⌋, phase ⌊_⌋	O
CC6	Obligation de codage CCAM	Prestation ⌊_⌋	N
CC7	Code regroupement CCAM invalide à la date d'exécution	Code regroupement ⌊_⌋	O
CC7	Code regroupement erroné	Acte ⌊_⌋, activité ⌊_⌋, code regroupement ⌊_⌋.	O
CC8	Code de l'acte inexistant	Acte ⌊_⌋.	O
CC8	Code de l'acte invalide à la date d'exécution	Acte ⌊_⌋.	O
CC9	Modificateur tarifant invalide à la date d'exécution	Modificateur ⌊_⌋.	O
CC9B	Modificateur non tarifant invalide à la date d'exécution	Modificateur ⌊_⌋.	O
CC11	Acte non remboursable avec base de remboursement différente de zéro ou qualificatif de la dépense différent de « acte à ne pas rembourser »	Acte ⌊_⌋.	O
CC11	Absence code remboursement exceptionnel avec base de remboursement différente de zéro ou qualificatif de la dépense différent de « acte à ne pas rembourser »	Acte ⌊_⌋.	O
CC12	Absence de code de l'acte CCAM	Prestation ⌊_⌋.	N
CC13 (*)	Modificateurs OC incohérents avec modificateurs AMO	Modificateurs AMO ⌊_⌋⌊_⌋, modificateurs OC ⌊_⌋.⌊_⌋	N
CC15 (TC-ExoTaux)	Motif d'exonération (**) non autorisé pour un acte CCAM	Acte ⌊_⌋, justificatif d'exonération ⌊_⌋	N

Référence CdC	Libellé principal	Libellé Secondaire	Outre-passable O/N
CC15 (TC-ExoTaux)	Exonération du TM transmise et taux inférieur à 100%	Acte ⌊_⌋ justificatif d'exonération ⌊_⌋, taux de remboursement = = ⌊_⌋	N
CC16	Date d'exécution d'un acte CCAM antérieure à la date de naissance du bénéficiaire	Acte ⌊_⌋, date d'exécution ⌊_⌋	N
RC1	Code activité incompatible avec le code de l'acte	Acte ⌊_⌋, activité ⌊_⌋.	O
RC12	Incompatibilité entre codes modificateurs	Modificateurs ⌊_⌋ et ⌊_⌋.	O
RC13	Age bénéficiaire < âge minimal autorisé	Acte ⌊_⌋, activité ⌊_⌋, phase ⌊_⌋	N
RC13	Age bénéficiaire > âge maximal autorisé	Acte ⌊_⌋, activité ⌊_⌋, phase ⌊_⌋	N
RC14	Incompatibilité code de l'acte et numéro de dent	Acte ⌊_⌋, activité ⌊_⌋, phase ⌊_⌋ dent n° ⌊_⌋.	O
RC15	Association interdite pour deux actes appartenant à la même procédure	Actes ⌊_⌋ et ⌊_⌋,	N
RC15	Deux actes appartiennent à la même procédure et code association non prévue non saisi	Actes ⌊_⌋ et ⌊_⌋,	N
RC17	Incompatibilité médicale entre deux codes	Actes ⌊_⌋ et ⌊_⌋	N
RC18	Modificateur présent à tort plusieurs fois	Actes ⌊_⌋ et ⌊_⌋, modificateur ⌊_⌋.	O
RC19	Incompatibilité de l'acte avec code forfait CMU-C	Acte ⌊_⌋, Forfait CMU-C ⌊_⌋	N
RC2	Code phase de traitement incompatible avec code de l'acte / activité	Acte ⌊_⌋, activité ⌊_⌋, phase ⌊_⌋	O
RC3	Code modificateur incompatible avec code de l'acte / activité	Acte ⌊_⌋, activité ⌊_⌋, modificateur ⌊_⌋.	O
RC4	Incompatibilité âge du bénéficiaire / modificateur	Modificateur ⌊_⌋.	O
RC5	Incompatibilité spécialité exécutant code de l'acte / activité	Acte ⌊_⌋ activité ⌊_⌋.	O
RC6	Acte n'autorisant pas les frais de déplacement	Déplacement ⌊_⌋, acte de rattachement ⌊_⌋.	N
RC7	Absence ~~entente~~ accord préalable	Acte ⌊_⌋.	O
RC8	Incompatibilité code de l'acte / nature d'assurance	Acte ⌊_⌋.	O
RC9	Incompatibilité agrément radio exécutant pour pratiquer l'acte	Acte ⌊_⌋, activité ⌊_⌋.	N
T13 (C-ExoFacture)	Exonération transmise à tort et seuil non atteint	Acte ⌊_⌋.	O
T13 (C-ExoFacture)	Absence d'exonération transmise pour un acte CCAM	Acte ⌊_⌋, justificatif d'exonération ⌊_⌋.	O
T13 (C-ExoFacture)	Absence d'exonération transmise pour un frais de déplacement rattaché à un acte CCAM	Prestation ⌊_⌋, justificatif d'exonération ⌊_⌋.	O

Référence CdC	Libellé principal	Libellé Secondaire	Outre-passable O/N
TC1 (C-ExoPrevention)	Absence d'exonération transmise et dispositif de prévention	Acte ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋.	O
TC1 (C-ExoPrevention)	Incompatibilité code exonération transmis / dispositif de prévention	Acte ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋.	O
TC1 (C-ExoPrevention)	Exonération dispositif de prévention transmise à tort	Acte ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋.	O
TC2 (C-ExoActe)	Absence d'exonération transmise et acte CCAM exonéré par nature	Acte ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋.	O
TC3 (C-ExoActe)	Absence d'exonération transmise et seuil CCAM dépassé	Acte ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋	O

(*) Remarque : Le terme OC utilisé dans les libellés principal et secondaire relatifs à la règle CC13 signifie « Organisme Complémentaire ». L'appellation « modificateur OC » est équivalente à l'appellation « modificateur AMC » utilisée dans la spécification de la règle CC13.

(**) Remarque : Dans ce libellé il s'agit du « justificatif d'exonération » transmis dans la facture.

5 Zone d'échange SRT

Cette partie a pour objet de synthétiser liste des groupes constituant la zone d'échange SRT.

L'utilisation de chaque groupe est précisée, à savoir :

- la liste des services SRT utilisant ce groupe ;
- s'il est utilisé en groupe de sortie ou en groupe d'entrée ;
- s'il est utilisé de façon mono ou multi occurrente.

5.1.1 Groupes utilisés par les Services Élémentaires SRT

Groupe	Libellé
3000	*Liste de codes actes*
3100	*Niveau acte*
3101	*Niveau activité*
3102	*Niveau phase*
3110	*Type Code*
3111	*Type Nombre*
3112	*Type Texte*
3113	*Type Date*
3114	*Type Coefficient*
3115	*Age*
3116	*Type Booléen*
3117	*Type Montant*
3118	*Type Code qualifié*
3119	*Liste de textes*
3120	*Numéro caisse*
3121	*Modificateur*
3122	*Code association*
3130	*Date modification*
3200	*Paramètres du service C-Ccam*
3210	*Paramètres du service C-Age-1*
3220	*Paramètres du service C-Executant*
3230	*Paramètres du service C-Assurance*
3240	*Paramètres du service C-Radio*
3250	*Paramètres du service C-Age-2*
3300	*Ligne d'acte CCAM pour le service C-Dent*
3301	*Compatibilités dents*
3310	*Ligne d'acte CCAM pour les services C-Compatibilité et C-Association*
3311	*Compatibilité acte*
3321	*Association*

Groupe	Libellé
3400	*Informations PS*
3410	*Ligne d'acte CCAM pour le service C-Pu*
3411	*Prix unitaire*
3420	*Ligne d'acte CCAM pour le service C-Base*
3421	*Base de remboursement*
3430	*Ligne d'acte CCAM pour le service C-ExoPrevention*
3431	*Taux de remboursement*
3440	*Ligne d'acte CCAM pour le service C-ExoActe*
3441	*Exonération autres actes (niveau acte)*
3450	*Ligne d'acte CCAM pour le service C-ExoFacture*
3460	*Prestation NGAP pour le service C-ExoFacture*
3462	*Frais de déplacement pour le service C-ExoFacture*
3500	*Données supplémentaires facture*
3520	*Diagnostic du Contrôle Complet*
3530	*Règle outrepassée*
3531	*Top traitement non effectué*
3600	*Version SRT*

5.1.2 Utilisation des Groupes par les services élémentaires SRT

Remarque : les groupes 2000 et 2200 ne font pas partie de la zone d'échange SRT mais de la zone d'échange facture. Cependant, ils sont utilisés par des services SRT et sont mentionnés dans ce tableau à ce titre.

Groupe	Libellé du groupe	Fonction	Identifiant	E/S	Occurrence
2000	*Forçage AMO niveau acte*	SRT_ContrôleCompletCCAM	---	Sortie	N
2200	*Liste des dents traitées (acte CCAM)*	SRT_AppliquerRegle	*C_Dent*	Entrée	1
3000	*Liste de codes actes*	SRT_RechercherParMotCle	---	Sortie	1
		SRT_RechercherParFiltre	---	Sortie	1
3100	*Niveau acte*	SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-1*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-2*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-5*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-7*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-8*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-9*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-9.1*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-10*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-11*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-14*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-15*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-16a*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-18*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-19*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-22*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-24*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-25*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-30.1*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-41*	Entrée	1
3101	*Niveau activité*	SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-3*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-4a*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-6*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-12*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-13*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-20*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-32A*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-40a*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-42*	Entrée	1
		SRT_ModifierDonnee	*CCAM-42*	Entrée	1

Groupe	Libellé du groupe	Fonction	Identifiant	E/S	Occurrence
3102	*Niveau Phase*	SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-37*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-39*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-43a*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-44*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-45*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-46*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-47a*	Entrée	1
		SRT_ModifierDonnee	*CCAM-37*	Entrée	1
		SRT_ModifierDonnee	*CCAM-39*	Entrée	1
		SRT_ModifierDonnee	*CCAM-47*	Entrée	1
3110	*Type Code*	SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-5*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-9.1*	Sortie	N
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-13*	Sortie	N
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-14*	Sortie	N
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-15*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-20*	Sortie	N
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-32a*	Sortie	N
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-44*	Sortie	N
		SRT_ConsulterDonnee	*TB09-1*	Sortie	N
		SRT_ConsulterDonnee	*TB15-1*	Sortie	1
		SRT_ModifierDonnee	*CCAM-42*	Entrée	1
3111	*Type Nombre*	SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-43A*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-4a*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*TB15-2*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*TB19-1*	Entrée	1
3112	*Type Texte*	SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-7*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-8*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-10*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-11*	Sortie	1
3113	*Type Date*	SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-18*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-19*	Sortie	1
3114	*Type Coefficient*	SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-47a*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*TB02-1*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*TB11-2*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*TB12-2*	Sortie	1
		SRT_ModifierDonnee	*CCAM-47*	Entrée	1
		SRT_ModifierDonnee	*TB02-1*	Entrée	1
		SRT_ModifierDonnee	*TB11-2*	Entrée	1
		SRT_ModifierDonnee	*TB12-2*	Entrée	1

Groupe	Libellé du groupe	Fonction	Identifiant	E/S	Occurrence
3115	*Age*	SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-45*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-46*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*TB06-1*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*TB06-2*	Sortie	1
3116	*Type Booléen*	SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-24*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-40a*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-43a*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*TB08-1*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*TB09-1*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*TB10-1*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*TB10-1*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*TB10-2*	Sortie	1
3117	*Type Montant*	SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-37*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-39*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*TB07-1*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*TB11-1*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*TB12-1*	Entrée	1
		SRT_ModifierDonnee	*CCAM-37*	Entrée	1
		SRT_ModifierDonnee	*CCAM-39*	Entrée	1
		SRT_ModifierDonnee	*TB07-1*	Entrée	1
		SRT_ModifierDonnee	*TB11-1*	Entrée	1
		SRT_ModifierDonnee	*TB12-1*	Entrée	1
3118	*Type Code qualifié*	SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-2*	Sortie	N
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-3*	Sortie	N
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-6*	Sortie	N
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-9*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-12*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-22*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-25*	Sortie	N
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-30.1*	Sortie	N
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-41*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-42*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*TB02-2*	Sortie	N
		SRT_ConsulterDonnee	*TB11-3*	Entrée	N
		SRT_ConsulterDonnee	*TB13-1*	Sortie	N
		SRT_ModifierDonnee	*TB13-1*	Entrée	1
3119	*Liste de textes*	SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-16a*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*TB21-1*	Sortie	1

Groupe	Libellé du groupe	Fonction	Identifiant	E/S	Occurrence
3120	*Numéro caisse*	SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-47a*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*TB07-1*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*TB08-1*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*TB15-1*	Entrée	1
		SRT_ModifierDonnee	*CCAM-47*	Entrée	1
		SRT_ModifierDonnee	*TB07-1*	Entrée	1
3121	*Modificateur*	SRT_ConsulterDonnee	*TB06-1*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*TB06-2*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*TB09-1*	Entrée	2
		SRT_ConsulterDonnee	*TB10-1*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*TB10-2*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*TB11-1*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnee	*TB11-2*	Entrée	1
		SRT_ConsulterDonnees	*TB15-1*	Entrée	1
		SRT_ModifierDonnee	*TB11-1*	Entrée	1
		SRT_ModifierDonnee	*TB11-2*	Entrée	1
3122	*Code association*	SRT_ConsulterDonnee	*TB02-1*	Entrée	1
		SRT_ModifierDonnee	*TB02-1*	Entrée	1
3130	*Date Modification*	SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-37*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-39*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-42*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*CCAM-47a*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*TB02-1*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*TB07-1*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*TB11-1*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*TB11-2*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*TB12-1*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*TB12-2*	Sortie	1
		SRT_ConsulterDonnee	*TB13-1*	Sortie	N
3200	*Données du service C-Ccam*	SRT_ControlerDonnees	*C-Ccam*	Entrée	1
3210	*Données du service C-Age-1*	SRT_ControlerDonnees	*C-Age-1*	Entrée	1
3220	*Données du service C-Executant*	SRT_ControlerDonnees	*C-Executant*	Entrée	1
3230	*Données du service C-Assurance*	SRT_ControlerDonnees	*C-Assurance*	Entrée	1
3240	*Données du service C-Radio*	SRT_ControlerDonnees	*C-Radio*	Entrée	1
3250	*Données du service C-Age-2*	SRT_ControlerDonnees	*C-Age-2*	Entrée	1
3300	*Ligne d'acte CCAM pour le service C-Dent*	SRT_AppliquerRegle	*C-Dent*	Entrée	1
3301	*Compatibilités dents*	SRT_AppliquerRegle	*C-Dent*	Sortie	1

Groupe	Libellé du groupe	Fonction	Identifiant	E/S	Occurrence
3310	*Ligne d'acte CCAM pour les services C-Compatibilité et C-Association*	SRT_AppliquerRegle	*C- Association*	Entrée	N
		SRT_AppliquerRegle	*C-Compatibilité*	Entrée	N
3311	*Compatibilité acte*	SRT_AppliquerRegle	*C-Compatibilité*	Sortie	N
3321	*Association*	SRT_AppliquerRegle	*C-Association*	Sortie	N
3400	*Informations PS*	SRT_AppliquerRegle	*C-Base*	Entrée	1
		SRT_AppliquerRegle	*C-ExoActe*	Entrée	1
		SRT_AppliquerRegle	*C-ExoFacture*	Entrée	1
		SRT_AppliquerRegle	*C-Pu*	Entrée	1
3410	*Ligne d'acte CCAM pour le service C-Pu*	SRT_AppliquerRegle	*C-Pu*	Entrée	N
3411	*Prix unitaire*	SRT_AppliquerRegle	*C-Base*	Entrée	N
		SRT_AppliquerRegle	*C-Pu*	Sortie	N
3420	*Ligne d'acte CCAM pour le service C-Base*	SRT_AppliquerRegle	*C-Base*	Entrée	N
3421	*Base remboursement*	SRT_AppliquerRegle	*C-Base*	Sortie	N
		SRT_AppliquerRegle	*C-ExoFacture*	Entrée	N
3430	*Ligne d'acte CCAM pour le service C-ExoPrevention*	SRT_AppliquerRegle	*C-ExoPrevention*	Entrée	1
3431	*Taux de remboursement*	SRT_AppliquerRegle	*C-ExoActe*	Sortie	1
		SRT_AppliquerRegle	*C-ExoFacture*	Entrée	N
		SRT_AppliquerRegle	*C-ExoFacture*	Entrée	N
		SRT_AppliquerRegle	*C-ExoFacture*	Sortie	N
		SRT_AppliquerRegle	*C-ExoPrevention*	Sortie	1
3440	*Ligne d'acte CCAM pour le service C-ExoActe*	SRT_AppliquerRegle	*C-ExoActe*	Entrée	1
3441	*Exonération facture (niveau acte)*	SRT_AppliquerRegle	*C-ExoActe*	Sortie	1
		SRT_AppliquerRegle	*C-ExoFacture*	Entrée	N
3450	*Ligne d'acte CCAM pour le service C-ExoFacture*	SRT_AppliquerRegle	*C-ExoFacture*	Entrée	N
3460	*Prestation NGAP pour le service C-ExoFacture*	SRT_AppliquerRegle	*C-ExoFacture*	Entrée	N
3462	*Frais de déplacement pour le service C-ExoFacture*	SRT_AppliquerRegle	*C-ExoFacture*	Entrée	N
3500	*Données supplémentaires facture*	SRT_ContrôleCompletCCAM	---	Entrée	1
3520	*Diagnostic du Contrôle Complet*	SRT_ContrôleCompletCCAM	---	Sortie	N
		SRT_AppliquerRegle	*C-Association*	Entrée	N
		SRT_AppliquerRegle	*C-Base*	Entrée	N

Groupe	Libellé du groupe	Fonction	Identifiant	E/S	Occurrence
3530	*Règle outrepassée*	SRT_AppliquerRegle	*C-Association*	Entrée	N
		SRT_AppliquerRegle	*C-Compatibilité*	Entrée	N
		SRT_AppliquerRegle	*C-Base*	Entrée	N
		SRT_AppliquerRegle	*C-ExoFacture*	Entrée	N
		SRT_AppliquerRegle	*C-Pu*	Entrée	N
		SRT_ContrôleCompletCCAM	---	Entrée	N
3531	*Top traitement non effectué*	SRT_AppliquerRegle	*C-Association*	Sortie	N
		SRT_AppliquerRegle	*C-Compatibilité*	Sortie	N
		SRT_AppliquerRegle	*C-Base*	Sortie	N
		SRT_AppliquerRegle	*C-ExoFacture*	Sortie	N
		SRT_AppliquerRegle	*C-Pu*	Sortie	N
		SRT_ContrôleCompletCCAM	---	Sortie	N
3600	*Version SRT*	SRT_LireVersion	---	Sortie	1